

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Rapport à la disposition du public à Sainte Eanne et sur le site www.smc79.fr

Date de Présentation :

Président : M. Régis BILLEROT

Adresse Postale

B.P. 10023
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE Cedex

Siège Social

Z.I. Verdeil
79800 SAINTE-EANNE

Tél : 05 49 05 37 10

Fax : 05 49 05 00 09

Mail : accueil@smc79.fr

Site Internet : www.smc79.fr



En vertu du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Président de chacune des communautés de communes membres du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine à son conseil.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le rapport est également mis à la disposition du public.

Sommaire

I. Présentation du SMC.....	4
I.1 – Composition de la collectivité.....	4
I.2 – Fonctionnement administratif	5
II. Organisation du service public de collecte des déchets ménagers	6
II.1 – Organisation générale de collecte des déchets ménagers	6
II.2 – Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMC	7
II.3 – Tonnages des flux de déchets collectés par le SMC.....	12
II.4 – Caractéristiques du réseau de déchetteries	13
II.5 – Evolution des tonnages collectés.....	16
II.6 – Synoptique des flux de déchets	19
III. Organisation du service de traitement des déchets.....	20
III.1 – Liste et mode d’exploitation des installations de traitement	20
III.2 – Localisation et capacité des installations de traitement.....	21
III.2.1 – Centre de tri mécano-biologique	21
III.2.2 –Installation de stockage des déchets non dangereux	22
III.2.3 – Unité de compostage des déchets verts.....	22
III.2.4 – Centre de tri.....	22
III.2.5 – Taux de valorisation	26
IV. Coût du service public.....	27
IV.1 – Mode de financement	27
IV.2 – Participation des collectivités adhérentes	28
(déchets ménagers – budget 2014)	28
IV.3 – Répartition budget dépenses 2014 par service	28
IV.4 – Dépenses de fonctionnement et leur financement.....	29
IV.5 – Investissements 2014	29
IV.6 – Matrice des coûts	30
V. Communication et programme de réduction des déchets.....	31
V.1 – Communication et sensibilisation du public	31
V.2 – Programme local de réduction des déchets.....	32
V.3 – La recyclerie Tri d’Enfer	33

Glossaire

Annexes

I. Présentation du SMC

Après la fusion en 1985 de deux syndicats, le SIVOM du Haut Val de Sèvre a modifié ses statuts en 1991 par arrêté préfectoral pour devenir le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

“Mixte”, car il accueille diverses structures : communautés de communes et communes.

“A la carte”, car chaque commune peut adhérer pour les seules compétences qui l'intéressent (gestion des déchets, rivières, SPANC, voirie, bâtiments intercommunaux).

I.1 – Composition de la collectivité

En 2014, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) assure la compétence de gestion des déchets, sur **52 communes** réparties sur 4 communautés de communes :

- Haut Val de Sèvre,
- Pays Sud Gâtine,
- Parthenay Gâtine (en partie et par entente),
- Pays Mellois (en partie et par entente).

La population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2014 est de **51 125 usagers** (usagers directs + conventions avec le Pays Mellois et Parthenay-Gâtine)

Le territoire a une superficie de 1 052 km².

La densité est de 50 habitants au km².

Figure 1: Carte représentant les collectivités adhérentes au SMC



I.2 – Fonctionnement administratif

- **Le comité syndical**

Le SMC est administré par une assemblée délibérante composée de 34 délégués des communes et des communautés de communes. Chaque collectivité adhérente pour une ou plusieurs compétences est représentée par deux délégués, dont le nombre de voix est fonction du nombre d'habitants.

Présidé par Mme Marie-Françoise TRAVERS, puis par M. Régis BILLEROT élu le 13 mai 2014, le comité syndical se réunit 4 à 5 fois par an afin de délibérer des orientations générales et de voter les budgets.

- **Le bureau syndical**

Le bureau, élu par le comité, comprend le président et les vice-présidents. Il se réunit environ une fois par mois et dispose d'une large délégation de

pouvoir afin de gérer les affaires courantes du syndicat.

- **L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des services en 2014**

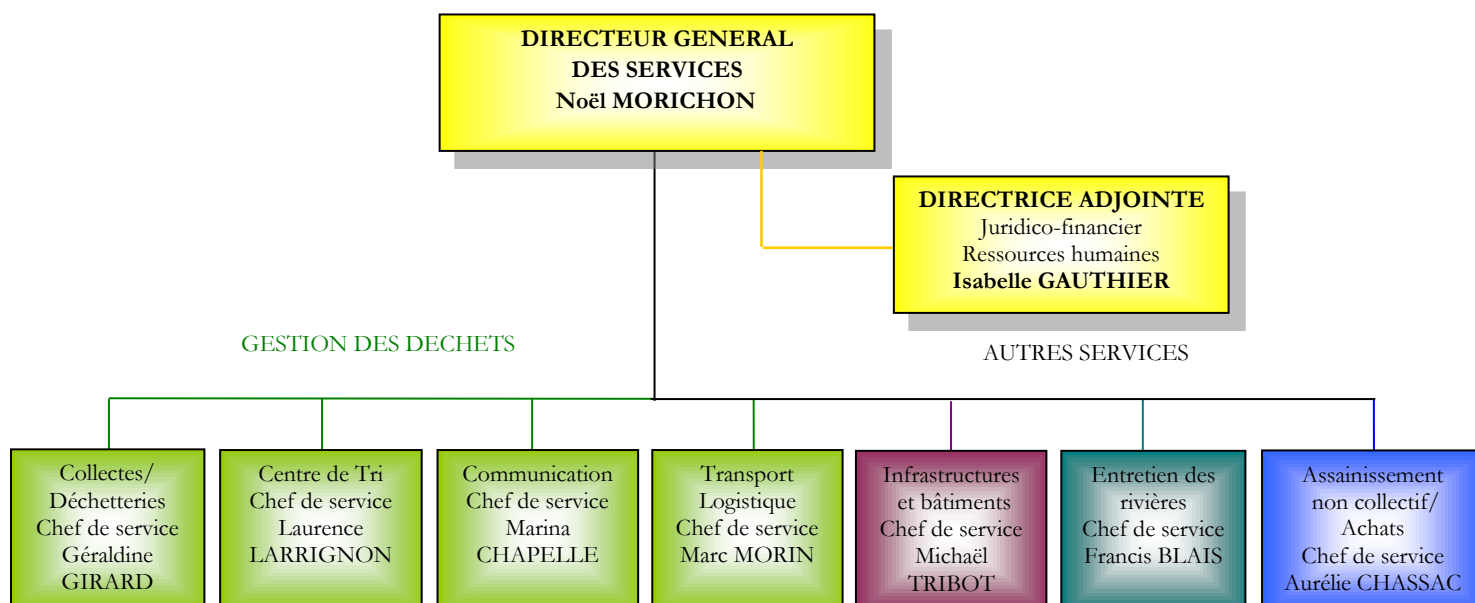


Figure 2 : Organigramme des services

En mai 2014, le SMC compte 97 agents titulaires (soit 91,68 équivalent temps plein), ainsi que des contractuels, au service des usagers.

La principale compétence du SMC est **la collecte et la valorisation des déchets**. Cela représente 90 % de son activité.

II. Organisation du service public de collecte des déchets ménagers

La gestion des déchets par le SMC s'inscrit dans le cadre de la directive européenne (article 4 de la Directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008) et du Grenelle de l'environnement visant à mettre en avant la prévention de la production des déchets.

La hiérarchie ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets:

- 1- prévention,
- 2- préparation en vue du réemploi,
- 3- recyclage,
- 4- autre valorisation, notamment valorisation énergétique,
- 5- élimination.

II.1 – Organisation générale de collecte des déchets ménagers

Le SMC assure la collecte des déchets en régie directe.

- **La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR** se fait en porte à porte ou en point de regroupement en zone d'habitat concentré et en bacs collectifs pour les zones d'habitat diffus.
- **La collecte sélective des emballages ménagers** s'effectue de deux façons : en porte-à-porte ou en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter le verre, le papier et les emballages ménagers.
- **La collecte des encombrants** et des déchets assimilés est effectuée via un réseau de déchetteries. Un service payant de location et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).
- **Les déchets non ménagers** (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.
- **La collecte des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé et des collectivités.

Tableau 1 : Modalités d'exercice de la compétence déchets du SMC

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Journaux Magazines	Emballages	Centre de tri des emballages	Encombrants et assimilés	Déchets soins	Déchets non ménagers	Cartons Non ménagers
Mode d'organisation	PàP Coll	AV	AV	PàP AV		Déchetterie	PàP	PàP Coll	PàP Déchetterie

PàP : porte à porte

Coll : bac collectif

AV : apport volontaire

II.2 – Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMC

Tableau 2 : Mode de présentation et fréquence de collecte des déchets

Communes	Population municipale INSEE 1 ^{er} janvier 2014	Bornes d'apport volontaire			Collecte sélective		Collecte OM	Déchetterie
		Verre	Emballages	Papiers	P à P	Fréquence	Mode	
Allonne	658	1	2	1		C1	Collectif	-
Augé	928	4	5	4		C1	Collectif	-
Avon	77	1	1	1		C1	Collectif	-
Azay-Le-Brûlé	1 829	4	3	3		C1	Individuel	-
Azay-sur-Thouet	1 111	4	3	3		C1	Col. + Ind.	-
Beaulieu-sous-Parthenay	671	4	3	3		C1	Collectif	-
Bougon	179	1	1	1		C1	Collectif	-
Chantecorps	326	1	1	1		C1	Collectif	-
Cherveux	1 679	7	7	7		C1	Individuel	-
Clavé	347	1	1	1		C1	Collectif	-
Coutières	162	1	1	1		C1	Collectif	-
Exireuil	1 544	7	8	7		C1	Collectif	-
Exoudun	605	3	3	3		C1	Col. + Ind.	-
Fomperron	439	1	1	1		C1	Collectif	-
François	939	4	5	3		C1	Individuel	-
La Boissière-en-Gâtine	223	2	2	2		C1	Collectif	-
La Couarde	262	2	1	1		C1	Collectif	-
La Crèche	5 449	13	11	12	C1	C1	Individuel	1
La Mothe-Saint-Héray	1 797	9	6	6	C1	C1	Col. + Ind.	1
Le Retail	270	1	1	1		C1	Collectif	-
Les Forges	126	4	2	2		C1	Collectif	-
Les Groseillers	62	1	1	1		C1	Collectif	-
Mazières-en-Gâtine	999	5	6	4		C1	Collectif	-
Ménigoute	874	2	4	3		C1	Collectif	1
Nanteuil	1 670	10	7	7		C1	Collectif	-
Pamproux	1 682	9	6	8	C1	C1	Collectif	1
Pougne-Hérisson	373	2	2	2		C1	Collectif	-
Reffannes	370	3	3	3		C1	Collectif	-
Romans	733	1	2	1		C1	Collectif	-
Saint-Aubin-Le-Cloud	1 761	8	6	5		C1	Collectif	1
Saint-Georges-de-Noisné	709	3	3	3		C1	Collectif	-
Saint-Germier	210	1	1	1		C1	Collectif	-
Saint-Lin	368	2	2	2		C1	Collectif	-
Saint-Maixent-l'Ecole	7 159	14	12	12	C1	C1 - C2	Col. + Ind.	1
Saint-Marc-la-Lande	358	1	1	1		C1	Collectif	-
Saint-Martin-de-St-Maixent	1 110	6	6	6		C1	Collectif	-
Saint-Martin-du-Fouilloux	217	2	2	2		C1	Collectif	-
Saint-Pardoux	1 589	4	4	3		C1	Col. + Ind.	1
Sainte-Eanne	661	3	2	2		C1	Collectif	-

Communes	Population municipale INSEE 1 ^{er} janvier 2014	Bornes d'apport volontaire			Collecte sélective		Collecte OM	Déchetterie
		Verre	Emballages	Papiers	P à P	Fréquence	Mode	
Sainte-Néomaye	1 357	3	2	2		C1	Individuel	
Saivres	1 409	6	7	6		C1	Collectif	
Salles	342	1	1	1		C1	Collectif	-
Secondigny	1 811	8	10	6		C1	Col. + Ind.	1
Soudan	464	3	3	3		C1	Collectif	-
Soutiers	267	3	3	3		C1	Collectif	-
Souvigné	873	7	6	6		C1	Collectif	-
Vasles	1 728	10	10	9		C1	Collectif	1
Vausseroux	343	1	1	1		C1	Collectif	-
Vautebis	125	1	1	1		C1	Collectif	-
Vernoux-en-Gâtine	591	5	4	2		C1	Collectif	-
Verruyes	914	4	4	2		C1	Collectif	1
Vouhé	375	3	3	3		C1	Collectif	-
Total	51 125	208	193	175		-	-	10

C1 : une collecte hebdomadaire C2 : deux collectes hebdomadaires

Collecte des ordures ménagères

- **Gestion des contenants** : le SMC a en charge la fourniture des contenants de collecte aux usagers
 - Bacs individuels ou collectifs (de 120 l à 3 200 l)
 - Sacs noirs de 50 l pour le centre de St-Maixent-l'Ecole
- **Modes et fréquences** : 4 modes de collecte sont réalisés sur le secteur du SMC
 - 62 % des foyers sont en collecte hebdomadaire en bac collectif
 - 33 % sont en collecte hebdomadaire en bac individuel
 - 2 % sont en collecte bihebdomadaire en bac collectif
 - 3 % sont en collecte bihebdomadaire en bac individuel.
- **Horaires** : Collecte du matin (4h-12h45) sur 4 jours
- **Circuits** : en moyenne 150 km, variant de 50 à 200 km selon les circuits



Figure 3 : Collecte des OM

Collecte OMR
10 978 tonnes

Collecte sélective

Il s'agit de la collecte des déchets recyclables que l'utilisateur a triés et mis dans des poubelles spécifiques.

Concernant les emballages, seuls les bouteilles et les flacons plastiques, les boîtes métalliques, les cartonnettes, et les briques alimentaires sont acceptés et recyclés.

La collecte sélective est majoritairement réalisée en points d'apport volontaire, selon trois flux : verre, papiers, emballages. Une liste de localisation des bornes d'apports volontaires est présentée en annexe.

Seules 4 communes disposent, en plus, d'une collecte en porte-à-porte des emballages ménagers :

- Les habitants de Saint-Maixent-l'École sont dotés de bacs individuels dans les quartiers pavillonnaires et de cagettes jaunes en centre-ville.
- La commune de la Crèche est collectée en bac individuel.
- Les communes de la Mothe-Saint-Héray et Pamproux sont équipées de bacs individuels ou collectifs.



Figure 4 : Bornes d'apport volontaire



Figure 5 : Conteneurs collecte sélective

Collecte sélective
3 531 tonnes

Collecte des déchets des professionnels

Des déchets non ménagers peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages (collecte en porte à porte ou déchetteries) s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

Un recensement de la production a été réalisé et est actualisé chaque année pour la mise en place de la redevance applicable aux activités économiques.

La collecte en porte à porte des administrations, des commerçants et artisans est estimée à **2 450 tonnes par an**. (Volume * densité 0,10).

Une collecte spécifique des cartons issus de l'activité des artisans-commerçants est mise en place. Cette collecte s'effectue en vrac ou en bacs. Elle concerne les communes de Saint-Maixent-l'École, La Crèche, Azay-le-Brûlé et La Mothe-Saint-Héray. **68 tonnes** de cartons ont ainsi été collectées en 2014.

La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux

• Professionnels de la santé

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC se charge de la fourniture des emballages identifiés par code barre, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

La prestation comprend :

- la fourniture des boîtes hermétiques,
- l'enlèvement et le stockage réglementaire des boîtes,
- l'évacuation et le traitement vers une filière agréée.

295 professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI.

19,765 tonnes ont été collectées et traitées en 2014.



Figure 6 : Véhicule de collecte

• Pharmacies

En 2014, le SMC a signé un contrat avec DASTRI, pour la collecte des boîtes en pharmacie.

DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis décembre 2012 dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) concernant les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto traitement (PAT).



Figure 7 : Boîtes DASTRI

Les moyens matériels

Le Syndicat Mixte à la Carte assure en régie l'ensemble des prestations liées à la gestion des déchets (collecte - tri - transport). Pour cela le SMC dispose d'un parc de véhicules équipé d'un système de géolocalisation.

- **Collecte des ordures ménagères**

9 bennes à ordures ménagères (BOM), dont 2 à chargement latéral

- **Collecte sélective**

2 tracteurs routiers
2 semi-remorques (1 pour le verre, 1 pour l'emballage ou le papier)

- **Centre de tri**

2 télescopiques

- **Déchetteries**

5 porteurs
4 remorques
1 porteur carrossé fourgon

- **Collecte des déchets médicaux**

1 véhicule utilitaire

- **Containet (lavage des bacs)**

1 véhicule utilitaire

- **Atelier de mécanique**

1 véhicule utilitaire

- **Autres**

1 master (distribution de bacs)
1 trafic (déchetterie)
1 nacelle
1 pelle industrielle
1 broyeur à branches

La mise en place de la géolocalisation a deux objectifs principaux :

- améliorer la performance des tournées,
- améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel concerné.

17 camions sont équipés de ce système de géolocalisation.



Figure 8 : Bennes OM



Figure 9 : Porteur grue avec remorque bennante

Le procédé de pesage : le site de Sainte-Eanne est doté d'un pont bascule, avec une précision de + ou - 20 kg. Les camions sont obligatoirement pesés à l'entrée et à la sortie du site, par un système de badge. Ils reçoivent alors un ticket de pesage. L'installation est vérifiée annuellement par les services de la Direction Régionale de de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Une personne au SMC a en charge le suivi des flux de déchets et peut renseigner sur les tonnages collectés.

II.3 – Tonnages des flux de déchets collectés par le SMC

Tableau 3 : Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
Ordures ménagères résiduelles	PàP ou collectif	10 978	10 978	Unité de tri mécano-biologique
Verre	AV	1635	1 635	Repreneur
Papiers	AV PàP	1 021 23	1 044	Repreneur
Emballages (hors verre)	AV PàP	449 426	875	Centre de tri du SMC
Cartons	PàP Déchetteries	68 331	399	Centre de tri du SMC
Déchets végétaux	Déchetteries Dépôts communaux	6672 1028	7 700	Plate-forme de compostage
Non valorisés	Déchetteries	1 714	1 714	Installation de stockage
Bois A naturel	Déchetteries	491	491	Repreneur
Bois B traité	Déchetteries	842	842	Repreneur
DEEE (petits et gros)	Déchetteries	487	487	Repreneur
Plastiques durs	Déchetteries	127	127	Repreneur
Métaux	Déchetteries	685	685	Repreneur
Déchets toxiques	Déchetteries	65	65	Repreneur spécifique
Autres déchets	Déchetteries	119	119	Repreneurs spécifiques
Gravats	Déchetteries	2264	2264	Installation de stockage des déchets inertes
DASRI	PàP	29	29	Unité d'incinération

PàP : porte à porte AV : apport volontaire

Tableau 4: Tonnage et ratios des flux de déchets collecté

Flux de déchets	Tonnages collectés	Kg/hab*	Données départementales en 2012
Ordures ménagères résiduelles	10 978	210,7	209
Emballages/Verre/Papiers	3 554	68,2	83
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats + cartons PàP)	12 629	242,3	208
Total DMA collectés (hors gravats)	27 161	521,2	500

521 kg/hab/an
DMA
Total déchets hors gravats

*Les ratios sont calculés à partir de la population donnée par l'AREC (Agence régional d'évaluation environnement et climat) : 52 109 habitants pour 2014.

II.4 – Caractéristiques du réseau de déchetteries

Le syndicat disposait de 31 déchetteries jusqu'au 30 juin 2010.

Suite à l'adoption par le comité syndical du programme de modernisation des déchetteries, 22 déchetteries ont été fermées, 7 déchetteries ont fait l'objet d'une réhabilitation et 3 nouvelles déchetteries ont été construites (déplacement de celles de St-Maixent-l'Ecole et de La Crèche).

En 2014, le syndicat compte 10 déchetteries en service, soit 1 pour 5 000 habitants.

La déchetterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets occasionnels. Les particuliers doivent déposer les déchets dans des bennes ou conteneurs spécifiques, en respectant des consignes précises.



Figure 10 : Déchetterie de la Crèche

Déchets acceptés

- Appareils électriques et électroniques
- Batteries
- Bois (naturel/traité)
- Capsules Nespresso (St-Maixent-L'Ecole/La Crèche)
- Cartons
- Cartouches d'imprimantes
- Déchets non valorisés
- Déchets végétaux
- Huiles alimentaires
- Huiles mécaniques usagées
- Lampes/néons
- Métaux
- Piles/accumulateurs
- Plastiques
- Radiographies médicales
- Déchets spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures)
- Gravats (petites quantités) / Gravats (grandes quantités) : dépôts de Pamproux ou Secondigny
- Verres/papiers/emballages recyclables (dans les bornes)

En plus de la collecte en déchetterie, des bornes pour les textiles ont été installées sur le territoire du SMC par la Croix Rouge (liste en annexe).

Quelques équipements

- **Compacteur à cartons**, installé sur les deux déchetteries les plus fréquentées. Une économie de transport et un confort pour les agents.
- **Quai motorisé dédié aux gravats** sur les nouvelles déchetteries



Figure 11 : Quai à gravats

- **Panneaux basculants et garde-corps des quais**



Figure 12 : Garde-corps

- **Plate-forme pour les déchets verts** dans toutes les déchetteries
- **Local DDS** (déchets diffus spécifiques) et **local D3E** (déchets d'équipement électrique et électronique)
- **Signalétique visible et numérotation des quais**
- **Caisson Eco-mobilier** pour les déchets d'éléments d'ameublement sur le site de St-Maixent

Carte d'accès



La carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères.

Le nombre de passages est limité à 25, renouvelable une fois par an.

Les artisans, commerçants, administrations peuvent utiliser ce mode de collecte. Leurs apports sont estimés à **9 520 m³** par an.

Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés (gratuits pour les cartons, la ferraille, les plastiques, les DEEE)

122 221 passages
Professionnels : 10 328 passages
Particuliers : 111 893 passages



Figure 13 : Local DDS

Tableau 5 : Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures
La Crèche	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
La Mothe-St-Héray	Le Coteau 05 49 05 02 22	Lundi Jeudi Vendredi Samedi	9h-12h et 14h-18h 9h-12h 14h-18h 9h-12h et 14h-18h
Ménigoute	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Pamproux	Bel Air 05 49 76 38 97	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Aubin-Le-Cloud	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Lundi Mercredi Vendredi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h 14h-18h 9h-12h et 14h-18h
St-Maixent-L'Ecole	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h
St-Pardoux	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Secondigny	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h
Vasles	Gatebourse 05 49 69 98 50	Lundi Mardi Jeudi samedi	14h-18h 14h-18h 14h-18h 9h-12h et 14h-18h
Verruyes	Marcilly 05 49 63 31 59	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h

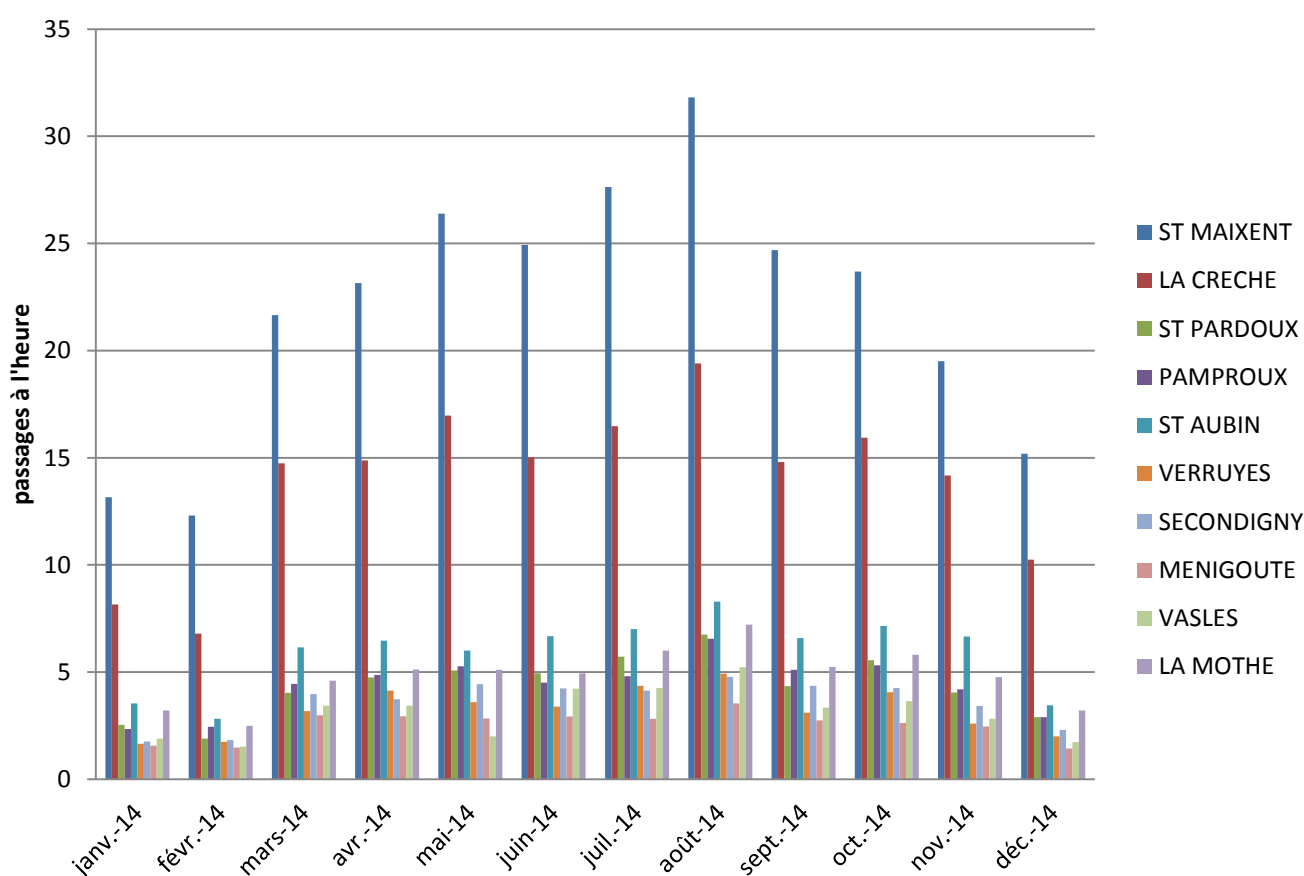


Figure 14 : Fréquentation des déchetteries-Nombre de passages à l'heure

II.5 – Évolution des tonnages collectés

L'année de référence du programme de réduction des déchets est l'année 2009.

La production d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles + emballages, verres, papiers) a diminué de 21 kg/hab, soit une baisse de **7 % en 5 ans**.

L'objectif est donc atteint. Néanmoins, il est constaté une nouvelle augmentation des ordures ménagères en 2014.

Le ratio de déchets ménagers en déchetterie a connu une baisse en 2012-2013, mais remonte en 2014. L'année a été très pluvieuse et les quantités de déchets verts ont été plus importantes en 2014.

**-7% sur les
OMA en 5 ans**

Tableau 6 : Bilan matières DMA par habitant (kg/hab/an)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OM résiduelles	224,2	218,6	217,3	212,1	209,3	210,7
Emballages, verres, papiers	75,4	71,1	74,1	71,8	68,7	68,2
Déchets de déchetterie	254,7	238,1	240,1	220,6	224,1	242,3
Total DMA	554,3	527,8	531,5	504,5	502,1	521,2

Les ratios ont été recalculés selon la population définie par l'AREC.

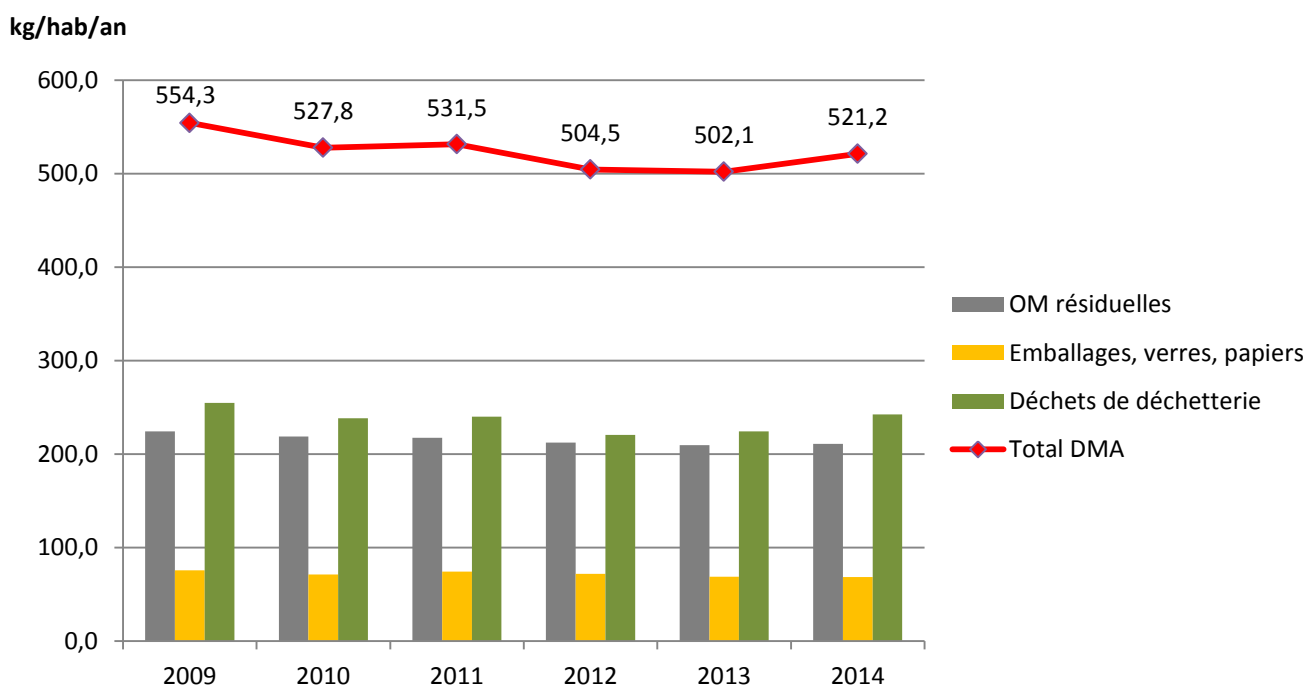


Figure 15 : Evolution des ratios de collectes

En 2014, la part des déchets recyclables représente **24,5 %** des ordures ménagères assimilées.
Le ratio continue de diminuer.

La collecte du verre remonte, mais le ratio SMC reste faible par rapport à la moyenne nationale (45 kg/hab/an en milieu rural).

Tableau 7 : Bilan matière Emballages ménagers en kg/hab/an

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emballages	18,1	18,3	18	17,7	17,4	16,8
Verres	33,7	31,7	32,4	32,1	30,4	31,4
Papiers	23,6	21,1	23,7	22,0	20,9	20,0
Total	75,4	71,1	74,1	71,8	68,7	68,2

Les ratios ont été recalculés selon la population définie par l'AREC.

kg/hab/an

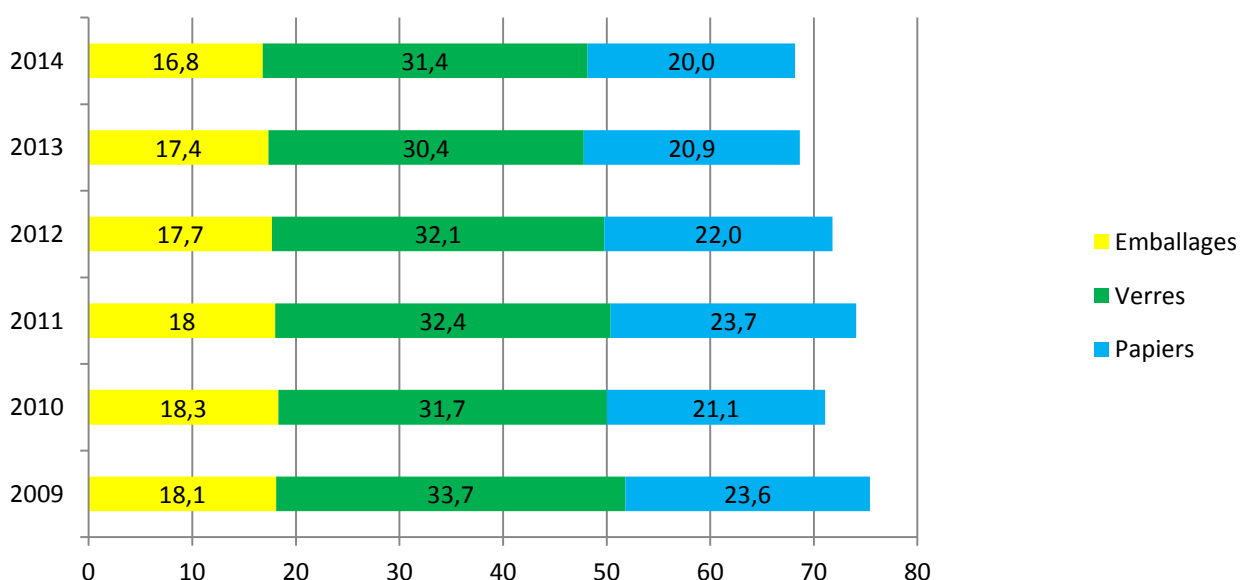


Figure 13 : Evolution des ratios de la collecte sélective

Tableau 8 : Comparaison des tonnages collectés en déchetteries

	2013	2014	Variation 2013/2014
Cartons	330	331	0%
Ferrailles	697	662	-5%
Bois A	336	491	46%
Bois B	961	842	-12%
Non valorisés	1 812	1 714	-5%
Huiles noires	7	22	209%
Batteries	22	19	-14%
Déchets verts*	6 980	7 700	10%
Déchets toxiques	68	65	-4%
Piles	5	5	0%
DEEE	453	487	8%
Métaux non ferreux	30	23	-23%
Huiles végétales	2	1	-50%
Bidons PEHD et PET	7	7	0%
Plastiques en mélange	88	127	44%
Lampes et néons	1	1	0%
Cartouches d'impression	0,7	0,7	0%
Radiographies	0,4	0,4	0%
DEA (mobilier)		63,2	
	11 800	12 561	3%

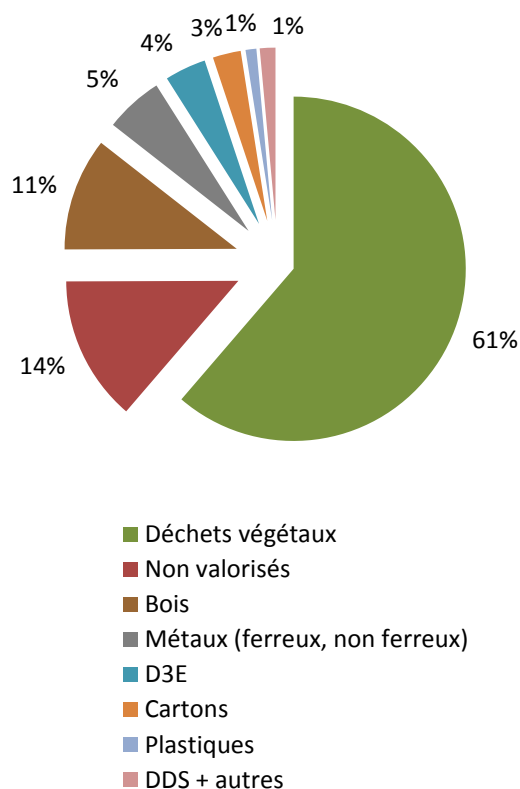


Figure 17 : Répartition des déchets collectés en déchetteries

*Y compris les déchets verts des dépôts communaux

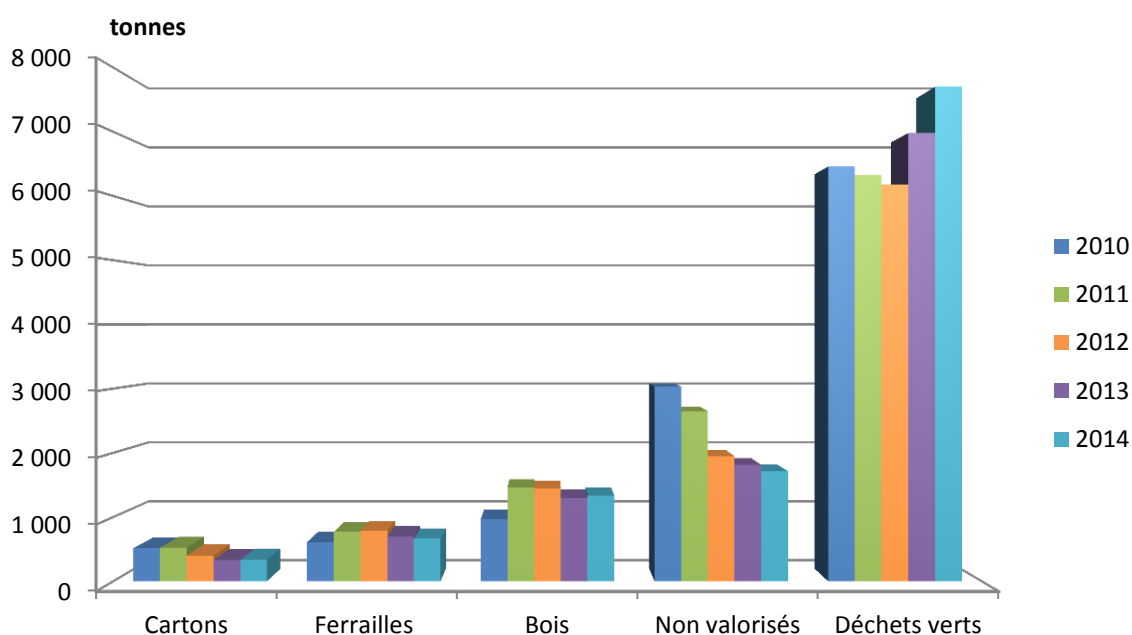
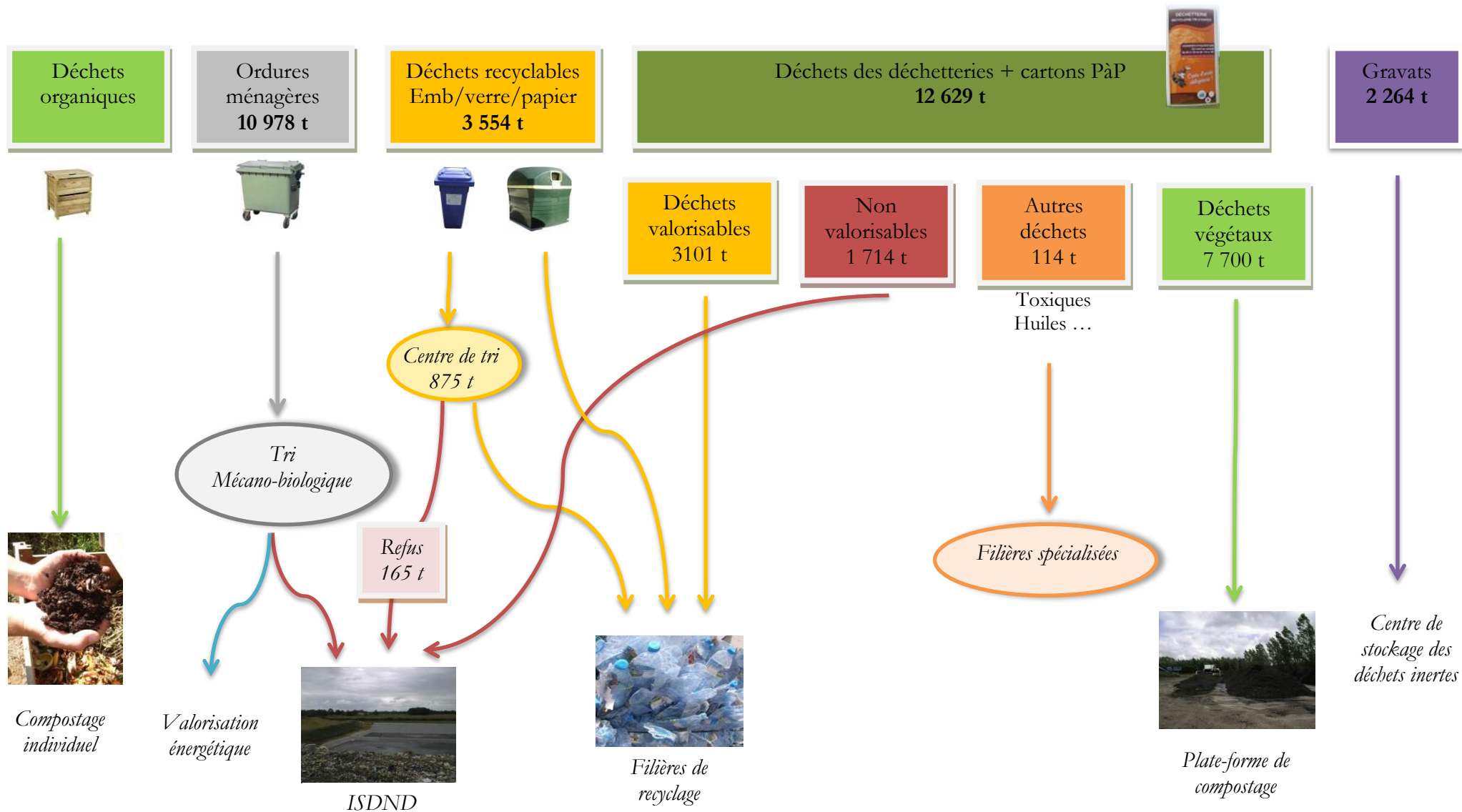


Figure 18 : Evolution des tonnages déchetteries

II.6 – Synoptique des flux de déchets



III. Organisation du service de traitement des déchets

III.1 – Liste et mode d'exploitation des installations de traitement

Tableau 9 : Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SMC

Matériaux/flux	Mode de collecte	Destinataire	Type de traitement ou de valorisation
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte Points de regroupement	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne	Traitement organique par compostage Valorisation CSR et matières
Papiers	Borne d'apport volontaire	UPM, à Chapelle Darblay (76)	Recyclage
Emballages ménagers	Porte à porte Borne d'apport volontaire	Centre de tri du SMC	Recyclage
Verre	Borne d'apport volontaire	St-Gobain (16)	Recyclage
Déchets verts	Déchetterie	Plate-forme de compostage du SMC, à Ste-Eanne, exploitée par la société Violleau	Compostage
Non valorisés	Déchetterie	Quai de transfert puis ISDND à Amailloux (79)	Enfouissement
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Centre de tri du SMC à Ste-Eanne Puis SMURFIT	Recyclage
Ferraille	Déchetterie	Rouvreau (79), Derichbourg Suivant les cours	Recyclage
Plastiques	Déchetteries	Derichebourg (86)	Valorisation
Bois B	Déchetterie	Paprec (44)	Valorisation
Bois A	Déchetterie	Palettes Distribution	Valorisation
Batteries	Déchetterie	Derichebourg (86)	Traitement spécifique
Piles	Déchetterie	Corepile	Traitement spécifique
Capsules Nespresso	Déchetterie	Collectors	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchetterie	Envie <i>Contrat de reprise avec ERP</i>	Valorisation
Sources lumineuses	Déchetterie	Recylum	Traitement spécifique
Huiles noires	Déchetterie	ORTEC (anciennement SNAM)	Traitement spécifique
Huiles alimentaires	Déchetterie	Eco Gras	Traitement spécifique

Matériaux/flux	Mode de collecte	Destinataire	Type de traitement ou de valorisation
Déchets diffus spécifiques (toxiques)	Déchetterie	ORTEC	Traitement spécifique
Cartouches d'imprimante	Déchetterie	Collectors	Traitement spécifique
Bidons d'huile usagés	Déchetterie	ORTEC	Traitement spécifique
Bidons plastiques > à 5 L	Déchetterie	Centre de tri	Recyclage
Déchet industriel banal	Quai de transfert	ISDND à Amailloux (79) ou à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Pneus	Déchetterie	Méga Pneus	Traitement spécifique
Textiles	Déchetterie	La Croix Rouge	Valorisation
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) de Pamproux, Saivres, Secondigny	Stockage
Radiographies médicales	Déchetterie	Recycl'M	Traitement spécifique
Refus	Centre de tri	ISDND à Amailloux (79) ou à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération

III.2 – Localisation et capacité des installations de traitement

III.2.1 – Centre de tri mécano-biologique

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED, situé à Montplaisir sur la commune de Champdeniers, accepte les ordures ménagères depuis fin juillet 2008.

Tableau 10 : Tonnages entrant au TMB

	Tonnage 2014
TMB	10 978

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets) permet de diminuer de près de 30% du poids des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif. Sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent à travers divers autres cribles puis sont déposées dans des écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture.

Depuis septembre 2013, le SMITED a développé son tri et sépare désormais la faction à fort pouvoir calorifique, valorisée en tant que combustible solide de récupération (CSR) en cimenterie.

III.2.2 – Installation de stockage des déchets non dangereux

L'enfouissement en direct concerne le tout venant de déchetteries non valorisable et les refus du centre de tri.

Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées sur les communes de Coulonges-Thouarsais (79) et d'Amailloux (79). Toutes les entrées font l'objet d'une pesée avec bordereau et d'un contrôle visuel. Ces centres d'enfouissement disposent d'un arrêté d'exploitation conforme à la législation en vigueur.

L'installation d'Amailloux est exploitée par une société privée SITA OUEST. Celle de Coulonges-Thouarsais, au lieu-dit la Loge, est exploitée en régie par le Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED).

La destination des déchets est organisée par le SMITED qui gère le traitement pour le compte de ses adhérents et assure ensuite la mutualisation des coûts.

Tableau 11 : Tonnage entrant en ISDND

	Tonnage 2014
ISDND	1 879

III.2.3 – Unité de compostage des déchets verts

L'unité de compostage est exploitée depuis le 1^{er} janvier 2012 par la société Violleau qui loue les installations au SMC qui en est propriétaire.

III.2.4 – Centre de tri

Mis en service en décembre 1997, le centre de tri réceptionne les emballages ménagers provenant du territoire du SMC, ainsi que des collectivités clientes du sud du département (hors Communauté d'Agglomération Niort), soit l'équivalent de 109 410 habitants.

Le centre de tri est une installation classée pour la protection de l'environnement ICPE (numéro nomenclature 2716 - Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes), autorisée à traiter 8 000 t/an.

Il est exploité en régie par le SMC.

En 2014, le centre de tri a reçu 1 862 tonnes d'emballages et 1 059 tonnes de papiers expédiés sans tri.

Il se compose :

- ♦ d'une aire de stockage des produits entrants,
- ♦ d'un trommel,
- ♦ d'une ligne de tri manuel,
- ♦ d'une presse à balles, d'une presse à paquets,
- ♦ d'une zone de stockage des produits conditionnés en balles.

Un tapis roulant entraîne les déchets vers la chaîne de tri sur laquelle les agents séparent manuellement les emballages selon leur nature en vue de leur recyclage. Seul l'acier est récupéré mécaniquement par l'overband (aimant). Une fois triés, les matériaux sont conditionnés en balles, avant d'être expédiés vers les filières de recyclages adaptées.



Figure 19 : Centre de tri du SMC

Mise en balle des cartons

Une presse spéciale pour les cartons de déchetteries a permis de conditionner en balles 1 029 tonnes de cartons en 2014.



Figure 20 : Presse à cartons

Origine des apports

Le centre de tri traite des papiers, des emballages ou des cartons provenant du territoire du SMC, ainsi que des collectivités clientes du sud du département. Le SICTOM de Loubeau a arrêté ses apports au 1^{er} octobre 2014.

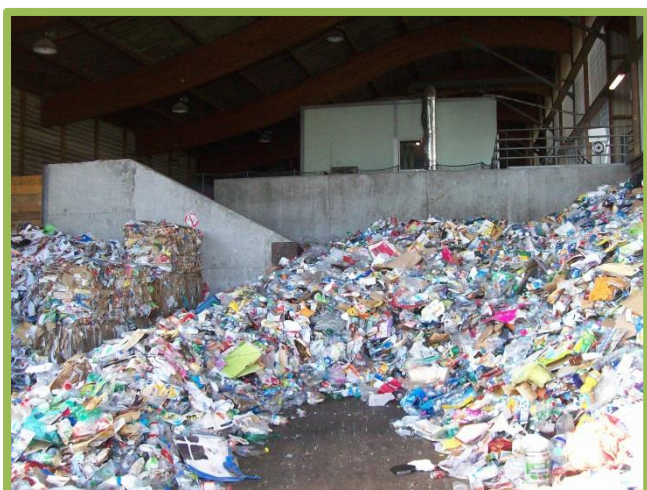


Figure 21 : Aire de réception

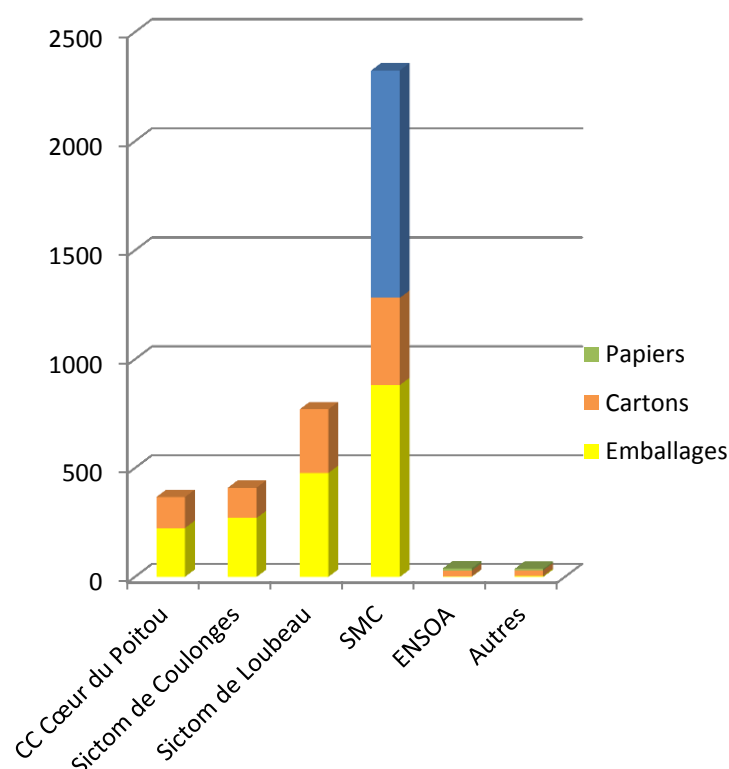


Figure 22 : Graphique des apports des collectivités

Caractérisations

Des caractérisations sont réalisées par un agent du SMITD sur les flux entrants, selon la norme Afnor XP X30-437. Celles-ci permettent de déterminer la proportion de chaque matériau afin de répartir les tonnages expédiés aux collectivités clientes. Les caractérisations permettent également de connaître la qualité du tri.

Le taux de refus global du centre de tri est de 18% pour les emballages.

**Taux de refus emballages
SMC**

17 % apport volontaire

24 % porte-à-porte

Répartition des expéditions du centre de tri en 2013

Tableau 12 : Expéditions du centre de tri

Matériau	Tonnages	Repreneurs
Acier	215,24	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	17,04	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY
Cartons 1.05 A (cartons de déchetteries)	1034,99	SMURFIT KAPPA - DERICHEBOURG FCR PAPREC
Cartons 5.02 A (Cartonnettes centre de tri)	484,09	SMURFIT KAPPA
E.L.A (Briques alimentaires)	131,82	REVIPAC
Papiers non triés	978,88	UPM
Gros de magasins	130,37	DERICHEBOURG – JALABER DIFFUSION
P.E.H.D	146,78	Usines de régénération désignées par VALORPLAST
PET Clair	254,02	
PET Foncé	60,98	
Refus de tri valorisables	39,72	Filières adaptées au matériau
Refus de tri indésirables	302,42	SITA Centre Ouest



Figure 23 : Carte des principaux repreneurs

Les équivalents

Tableau 13 : Equivalences en emballages et produits recyclés

	Tonnage		Equivalence en emballages		Economies de ressources		Equivalence en produits recyclés
Acier	215,2		2 364 835 boîtes de conserve		305 t de minerai de fer 124 t de coke 1 365 Mwh d'énergie		4 113 chariots de supermarché
Bouteilles PET	315,0		8 289 474 bouteilles de 1,5 litre		262 150 litres de pétrole 77 017 m³ de gaz naturel 2 640 m³ d'eau 3 788 Mwh d'énergie		614 250 pulls polaires ou 245 700 couettes (1kg de fibre dans 1 couette)
Cartons	1 519,1		21 098 611 boîtes de céréales		3 965 t de bois 25 627 m³ d'eau 16 682 Mwh d'énergie		6 835 950 boîtes à chaussures
Briques alimentaires	131,8		5 069 231 briques de 1 litre		261 t de bois 1 245 m³ d'eau 617 Mwh d'énergie		889 650 rouleaux de papier toilette (100g l'unité)
Aluminium	17,0		1 133 333 cannettes de 33 cl		38,5 t de bauxite 503 MWh d'énergie 153 m³ d'eau		4 505 vélos (2kg le cadre d'un vélo de course)
Flacons PEHD	146,8		5 062 069 bouteilles de 1 litre		93 462 litres de pétrole 58903 m³ de gaz naturel 221 m³ d'eau 1 769 Mwh d'énergie		11 010 bacs de collecte ou 1 210 km de tuyau (diamètre 63mm)

Calculs réalisés à partir du logiciel e-tonnes d'Eco-emballages

Eau : consommation moyenne domestique 55 m³/hab/an

Energie : consommation moyenne au domicile 10,3 Mwh/hab/an



Figure 24 : Objets recyclés

III.2.5 – Taux de valorisation

Ordures ménagères - TMB

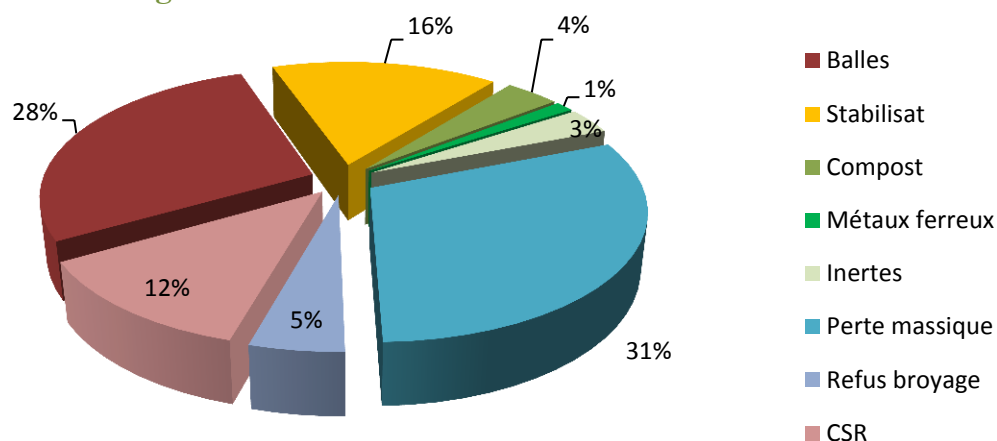


Figure 4 : Bilan TMB

Collecte sélective

Refus de tri emballages : 165 t

- Bornes d'apport volontaire : 17,0 % (16,1% en 2013)
- Porte à porte : 24,25 % (22,7% en 2013)

Déchetteries (hors gravats + cartons pàp)

Valorisation matière : 25 %

Valorisation organique : 61 %

Traitement spécifique : 1 %

Enfouissement : 14 %

Tableau 14 : Taux de valorisation

	Taux de valorisation
Ordures ménagères	51 %
Collecte sélective	95 %
Collecte déchetteries	86 %
Taux global de valorisation	73 %

Afin d'améliorer encore ce résultat, le SMC continue à chercher des filières de valorisation (tri des plastiques durs en déchetterie, collecte séparative du bois classe A et classe B), à sensibiliser la population au tri à travers ses actions de communication : documents de sensibilisation, visites du centre de tri, animations dans les écoles...

Par ailleurs, le SMC s'emploie à promouvoir le compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire et mène un programme local de prévention déchets.

IV. Coût du service public

Le budget et les tarifs 2014 ont été votés par le comité syndical le 16 décembre 2013.

IV.1 – Mode de financement

Le mode de financement du service « déchets » est la **redevance** d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères classique n'a pas de caractère fiscal, elle est entièrement recouvrée par les communautés de communes (contrairement à la taxe, sur laquelle l'Etat applique une majoration de 8% pour couvrir ses frais de gestion). 30% des communes françaises utilisent la redevance classique.

Elle comprend une part fixe et une part variable, liée au nombre de personnes dans le foyer, à la fréquence de collecte, au mode de collecte (porte-à-porte ou bac collectif).

Les tarifs sont fixés annuellement par le comité syndical du SMC. La facturation est faite auprès de chaque foyer par les communautés de communes qui reversent le produit au SMC.

Tableau 15 : Tarifs de la redevance ménages 2014 HT

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	Rés. Sec.
Bac collectif C1	148,14 €	189,41 €	222,21 €	245,49 €	268,76 €	274,05 €	279,35 €	285,70 €	189,41 €
Bac individuel C1	179,89 €	221,16 €	252,90 €	276,17 €	300,52 €	305,80 €	311,10 €	316,38 €	221,16 €
Bac collectif C2	187,29 €	228,56 €	260,30 €	283,59 €	307,92 €	313,21 €	318,50 €	323,79 €	228,56 €
Bac individuel C2	217,98 €	259,25 €	292,05 €	315,33 €	338,61 €	343,90 €	349,19 €	355,54 €	259,25 €

* les résidences secondaires sont considérées comme des foyers de 2 personnes

C1 : collecte 1 fois par semaine

C2 : collecte 2 fois par semaine

Tableau 16 : Tarifs de la redevance ménages 2014 TTC (TVA 10%)

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.	Rés. Sec.
Bac collectif C1	162,95 €	208,35 €	244,43 €	270,04 €	295,64 €	301,46 €	307,29 €	314,27 €	208,35 €
Bac individuel C1	197,88 €	243,28 €	278,19 €	303,79 €	330,57 €	336,38 €	342,21 €	348,02 €	243,28 €
Bac collectif C2	206,02 €	251,42 €	286,33 €	311,95 €	338,71 €	344,53 €	350,35 €	356,17 €	251,42 €
Bac individuel C2	239,78 €	285,17 €	321,26 €	346,86 €	372,47 €	378,29 €	384,11 €	391,09 €	285,17 €

Evolution de la redevance

En 2014, les tarifs TTC restent identiques à ceux de 2013, malgré l'augmentation de la TVA.

Cette stagnation est essentiellement due à une meilleure valorisation des déchets de déchetterie et à des coûts de fonctionnement maîtrisés.

Redevance spéciale

La redevance applicable aux déchets non ménagers collectés par le SMC est également fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC.

Tarifs des prestations en annexe.

IV.2 – Participation des collectivités adhérentes (déchets ménagers – budget 2014)

Le montant de la participation budgétaire (redevance + administration) des collectivités adhérentes s'élève à 4 872 571,12 €.

La répartition pour la part service des collectivités adhérentes se répartit comme suit :

Tableau 17 : Taux de participation des collectivités

Collectivités	Part service
CCom Haut Val de Sèvre	62,08 %
CCom Parthenay-Gâtine	23,72 %
CCom Sud Gâtine	12,89 %

IV.3 – Répartition budget dépenses 2014 par service

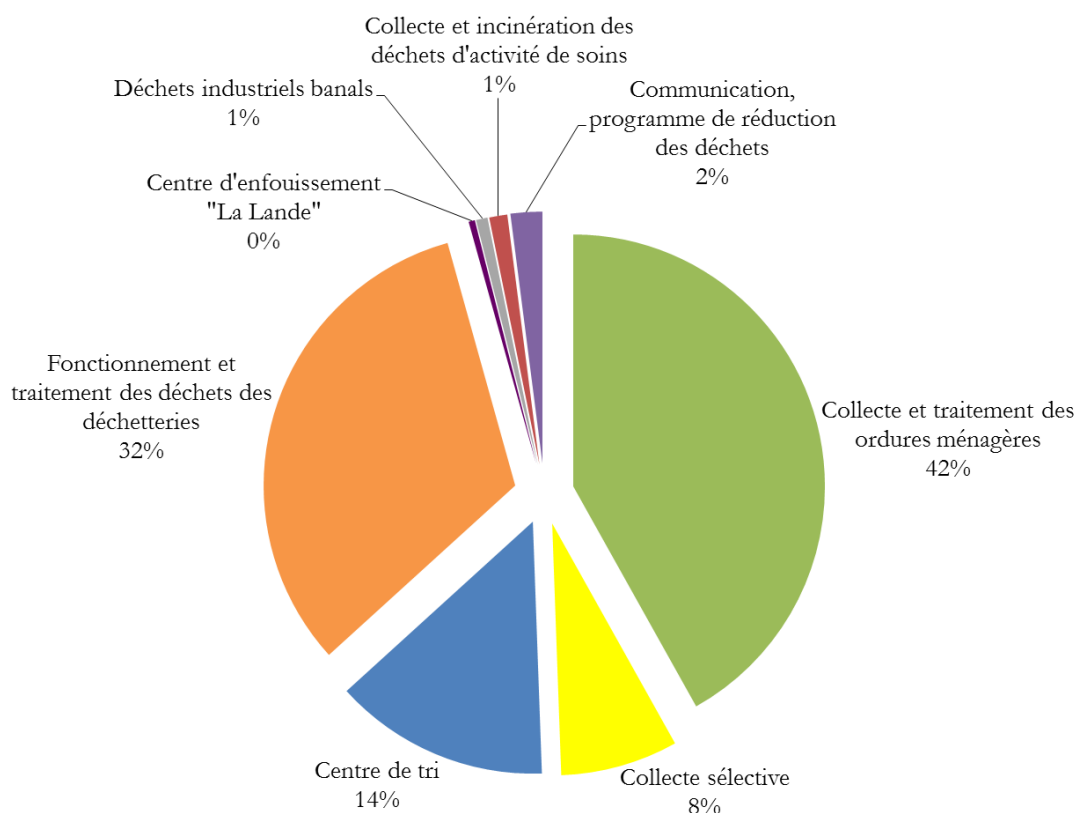


Figure 265 : Répartition des dépenses prévisionnelles liées à chaque service

Budget primitif
6 476 177 €

IV.4 – Dépenses de fonctionnement et leur financement

Tableau 18 : Présentation des comptes administratifs 2013-2014

	CA 2013	CA 2014
Dépenses	7 089 113,56 €	6 737 809,76 €
Recettes	6 842 429,56 €	6 660 208,59 €
Redevances issues des ménages	4 391 850,40 €	4 279 858,48 €
Redevances des activités économiques	260 174,21 €	261 552,29 €
Ventes de matières	563 790,84 €	548 650,87 €
Soutiens Eco-Emballages	533 542,94 €	431 809,48 €
Prestations aux autres collectivités	709 281,78 €	672 964,35 €
Produits exceptionnels (amortissements de subventions)	160 138,90 €	190 928,94 €
Remboursement rémunérations (arrêts maladie)	104 714,25 €	137 173,93 €
Opérations d'ordre et divers	118 936,24 €	137 270, 25 €

Baisse des ventes de matières due à une diminution des tonnages et des cours de reprise.

IV.5 – Investissements 2014

Budget primitif
1 480 458 €

Tableau 19 : Investissements 2014

Achats principaux	Dépenses HT	Financement	
		Emprunt	Autofinancement
Acquisition conteneurs collecte OM, cagettes, roues	37 005,58 €		X
Acquisition de BAV	66 522,00 €		X
Renouvellement composteurs	13 022,50 €		X
Renouvellement de véhicules de service	25 656,28 €		X
Logiciel de facturation des DASRI	21 500 €		X
Réhabilitation déchetteries	141 836,98 €	X	X
Matériel centre de tri	11 409,06 €		X
Renouvellement pont bascule	29 680 €		X
Site Internet	6 700 €		X

Perspectives 2015

- Remplacement de tous les bacs de collecte par des bacs individuels
- le renouvellement de bornes d'apport volontaires, caissons, composteurs,
- le renouvellement de véhicules de collecte OM

IV.6 – Matrice des coûts

Les données présentées sont issues de la matrice des coûts renseignée par le SMC (année 2014), ainsi que du référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets (année 2012)

***Coût aidé :** ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées et les aides.*

Tableau 20 : Coût aidé € HT/habitant

Coût aidé € HT/habitant	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs Emballages Papiers	Verre	Déchets des déchetteries	Autres DASRI Déchets des professionnels Passif	Ensemble des flux
Coût SMC 2014	54 €	7,4 €	1,6 €	38 €	0,6 €	101,6 €
Coût national collectivités rurales	44 € (30 €/59 €)	3 € (-4 €/10 €)	1,3 € (0,3 €/2,6 €)	23 € (15 €/35 €)	2,7 €	74 € (55 €/100 €)

Pour toutes les typologies d'habitat confondues ce coût est de 89 €.

Tableau 21 : Coût aidé € HT/tonne

Coût aidé € HT/tonne	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs Emballages Papiers	Verre	Déchets des déchetteries	Autres Déchets des professionnels	Ensemble des flux
Coût SMC 2014	248 €	244 €	49,3 €	156 €	9 €	160 €
Coût national collectivités rurales	227 € (167 €/290 €)	384 € (264 €/515 €)	72 € (46 €/96 €)	145 € (91 €/203 €)	-	193 € (144 €/246 €)

V. Communication et programme de réduction des déchets

V.1 – Communication et sensibilisation du public

Le SMC poursuit ses actions de communication sur le tri et la réduction des déchets par :

- **Des opérations de sensibilisation ciblées pour les scolaires**

Pour sensibiliser au tri des déchets, à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Coutières. En 2014, ce sont **26 classes**, soit 646 élèves qui ont participé à ces interventions et qui, en partie, ont visité le centre de tri de Sainte-Eanne.

De plus, le spectacle « Lombric fourchu casse la graine » d'Iwan Laurent a été offert à 169 élèves de cycle 2. Ce spectacle a été proposé aux classes qui ont suivi cette année les animations pédagogiques sur le thème de la réduction des déchets et du compostage.

- **Des visites du centre de tri et de la déchetterie-recyclerie**

Environ **1 270 visiteurs** (scolaires et grand public) ont visité le centre de tri. Cette visite permet de découvrir le fonctionnement du centre de tri et de comprendre les enjeux du recyclage.

En 2014, des visites de la déchetterie-recyclerie de St-Maixent sont également proposées aux écoles. **170 scolaires et accompagnants** ont ainsi pu découvrir le site.

- **La poursuite des actions d'information**

Une lettre d'information est envoyée aux habitants. Le recto est consacrée au tri et au recyclage « l'actualité du tri » et le verso à la réduction des déchets « un geste au quotidien »

Lettre n°7 : Déchets spécifiques/Prolonger la durée de vie des objets (mai 2014)

Le Valor'mag spécial réduction des déchets a été distribué en boîte aux lettres en novembre 2014. Ce magazine d'information était consacré aux actions menées par le SMC et ses partenaires pour réduire la production de déchets au quotidien, pendant les 5 ans du programme.

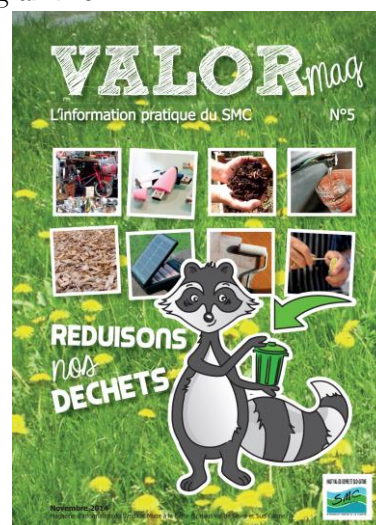


Figure 27 : Valor'Mag 2014

- **La participation aux manifestations**

Le SMC a participé à la Foire exposition de St-Maixent-l'Ecole. Le stand était axé sur les 40 ans du recyclage du verre. Encore 3 bouteilles sur 10 se retrouvent dans les ordures ménagères !

- **L'actualisation de son site Internet :**
www.smc79.fr

Le site Internet du SMC propose une information pratique sur la gestion des déchets :

- Jours de collecte,
- Carte de localisation des déchetteries avec les horaires d'ouverture,
- Carte de localisation des bornes d'apport volontaires
- Formulaire de demande de carte d'accès en déchetterie
- Bourse d'échange des déchets verts...

V 2 – Programme local de réduction des déchets

La prévention des déchets est définie comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permet de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité.

Le SMC s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME, le 21 décembre 2009.

Les objectifs sont de :

- réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées d'ici 2014,
- mobiliser les acteurs locaux (associations, élus...),
- stabiliser le montant de la redevance par la diminution du tonnage des ordures ménagères à traiter.

En 2014, les objectifs sont atteints avec une baisse de -7 %. Plusieurs actions ont été menées ou poursuivies durant cette dernière année du programme :

- **Animations sur le gaspillage alimentaire**

Le Lycée du Haut Val de Sèvre, de St-Maixent-L'Ecole s'est engagé dans un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Un diagnostic sur les restes en fin de repas, une caractérisation et une enquête auprès des lycéens ont été réalisés avec la contribution du CPIE de Coutières. L'objectif était d'avoir des éléments chiffrés sur le gaspillage alimentaire au sein du self et de recueillir les sentiments des élèves sur le repas et sur les raisons de la production de déchets. Des pistes d'actions visant à réduire le gaspillage alimentaire au sein du lycée ont ensuite été proposées.

Par ailleurs, des **ateliers sur le gaspillage alimentaire** ont été organisés en 2014 au centre socio culturel des Forges, avec le CPIE de Coutières. 30 personnes ont été sensibilisées.

- **Location d'un broyeur à branches pour les 52 communes du SMC**

L'objectif de cette acquisition est de permettre aux 52 communes du territoire de pouvoir broyer leurs résidus de taille afin de les réutiliser en paillage dans les massifs, parterres et haies.



Figure 28 : Broyeur Bugnot du SMC

Le broyeur est loué aux communes dont les agents ont suivi une formation à l'utilisation du broyeur et à l'utilisation du broyat.

En 2014, 8 communes ont loué le broyeur, ce qui représente **97 heures d'utilisation**.

- **Poursuite de la dotation de composteurs**

En 2014, la mise à disposition de composteurs s'est poursuivie avec de nouveaux composteurs, en plastique recyclé. Plusieurs distributions de composteur gratuit ont été organisées en déchetteries (St-Maixent-L'Ecole, St-Pardoux, Ménigoute, Secondigny, la Crèche), pour les habitants non équipés.

La dotation des composteurs, se fait également au siège social du SMC, pendant les heures d'ouverture au public.

Tableau 20 : Distribution de composteurs

	Nombre de composteurs distribués
2002-2007	482
Contrat d'objectif 2008-2011	3 837
2012	194
2013	60
2014	400
Total	4 973

20% des foyers sont équipés fin 2014.

- **L'opération Stop pub**

La pose d'autocollant Stop Pub fait partie de ces gestes simples que le citoyen peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets. Une étude sur foyers témoins en 2011 a permis de déterminer que le Stop Pub réduit de 26 kg par foyer et par an le poids de la poubelle. L'autocollant Stop-pub est à

disposition dans les mairies, les communautés de communes, au SMC...

Le taux d'apposition du Stop-Pub a presque doublé (chiffres de média poste) :

2010 : 8,1%

2014 : 14,9%

V.3 – La recyclerie Tri d'Enfer

De nombreux objets sont jetés en déchetterie alors qu'ils sont encore en état de servir. Pour éviter ce gaspillage, le SMC est à l'origine de la Recyclerie Tri d'Enfer. Vaisselle, meubles, livres, jouets, et autres objets récupérés, sont autant de produits qu'il est possible d'acquérir à petits prix!

Le SMC a créé la recyclerie début 2013. Un bâtiment y est dédié sur le site de la déchetterie, située aux Courolles sur la commune de Saint-Maixent-L'Ecole.



Figure 29 : Recyclerie Tri d'Enfer

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des actions mises en œuvre dans le programme local de prévention de la collectivité, ainsi que dans les nouveaux objectifs fixés dans la Loi du 3 Août 2009 dite Grenelle 1 en matière de prévention et de réduction des déchets et dans la Directive européenne relative aux déchets qui a pris effet en décembre 2010.

La recyclerie Tri d'Enfer est née de la volonté du syndicat de **faire du réemploi et de réduire le**

gisement de la benne « non valorisés » destiné à être enfoui en centre de stockage.

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière qui a permis de définir le mode de fonctionnement de la recyclerie : en régie.

L'ADEME et le Conseil Général ont soutenu les investissements liés au projet.

La première vente a eu lieu le samedi 15 juin 2013. Le premier semestre 2014, les ventes ont lieu le 2^{ème} samedi du mois. Cette initiative connaît un fort engouement de la part de la population. A partir de septembre, deux ventes par mois sont organisées : **le 2ème samedi du mois et le mercredi suivant.**

Des objets d'occasion y sont vendus à prix réduits, de 0,20 € pour une assiette classique à 50 € pour un buffet ou un canapé. Tous les produits sont dotés d'un code barre. Les objets sont vendus en l'état.

Tableau 23 : Ventes de la Recyclerie

	Montant de la vente	Poids détourné
2013	6405,14 €	8067,3 kg
2014	23634,4 €	26958,73 kg

Le produit de ces ventes est imputé en recettes au budget du SMC.

Les ventes sont également l'occasion de promouvoir la réparation, la transformation, la customisation d'objets. Plusieurs bénévoles, créateurs, artistes ont exposé leur savoir-faire et partager leur passion.

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CET	Centre d'enfouissement technique
CSDU	Centre de stockage des déchets ultimes
CSR	Combustible solide de récupération
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
OM	Ordures ménagères
P à P	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PVC	Polychlorure de Vinyle
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
TMB	Traitement mécano biologique

Annexes

Liste des BAV Papiers/Verre/Emballages

COMMUNE	SITUATION DES BORNES au 20/01	Nombre BAV			
		Papier	Verre	Emballages	TOTAL
ALLONNE	CIMETIERE	1	1	2	4
	Total Allonne	1	1	2	4
AUGE	BOIS AIGU	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA COUR	1	1	1	3
	ROUTE DU PLESSIS	1	1	2	4
	Total Augé	4	4	5	13
AVON	MAIRIE	1	1	1	3
	Total Avon	1	1	1	3
AZAY LE BRULE	VILAINE	1			1
	STADE DE CERZEAU	1	2	2	5
	LA BROUSSE	1	1	1	3
	LECLERC		1		1
	Total Azay le Brûlé	3	4	3	10
AZAY SUR THOUET	BOURG	1	2	2	5
	ECOLE	1			1
	LA TREBESSE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Azay sur Thouet	3	4	3	10
BEAULIEU SOUS PARTHENAY	ATELIER	1	1	1	3
	LA CHATAIGNERAIE	1	1	1	3
	CIMETIERE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Beaulieu sous Parthenay	3	4	3	10
BOUGON	PLACE DE LA MAIRIE	1	1	1	3
	Total Bougon	1	1	1	3
CHANTECORPS	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	Total Chantecorps	1	1	1	3
CHERVEUX	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA CARTE	1	1	1	3
	LE TEMPLE	1	1	1	3
	LOGIS DES FRANCS	1	1	1	3
	MALVAULT	1	1	1	3
	MAIRIE	2	2	2	6
	Total Cherveux	7	7	7	21
CLAVE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	Total Clavé	1	1	1	3
COUTIERES	CIMETIERE	1	1	1	3
	Total Coutières	1	1	1	3
EXIREUIL	SAINT AVOLD	1	1	1	3
	LOTISSEMENT DU GUESGLIN	1	1	1	3
	RESIDENCE L'AMMONITE	1	1	1	3
	LA ROUGERIE	1	1	1	3
	LES NOUES	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	Total Exireuil	7	7	8	22
EXOUDUN	BOURG	1	1	1	3
	LOUBIGNE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	Total Exoudun	3	3	3	9
FOMPERON	BOURG	1	1	1	3
	Total Fomperon	1	1	1	3
FRANCOIS	BONNEUIL	1	1	1	3
	ROUTE DE CERVEUX	1	1	2	4
	SALLE DES FETES		1	1	2
	ROUTE DE CHAURAY	1	1	1	3
	Total Francois	3	4	5	12
LA BOISSIERE EN GATINE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	MAIRIE	1	1	1	3
	Total La Boissière en Gâtine	2	2	2	6
LA COUARDE	LA JUSTICE	1	1	1	3
	AUBERGE		1		1
	Total La Couarde	1	2	1	4

LA CRECHE	BOISRAGON	1	1	1	3
	CHAMPCORNU	1	1	1	3
	CREUSE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	3	2	2	7
	DRAHE		1		1
	ECF	1			1
	LA GARE	1	1	1	3
	L'HELIANTHE		1	1	2
	LE STADE		1		1
	MISERE	1	1	1	3
	RUFFIGNY	1	1	1	3
	TRESSAUVÉ	1	1	1	3
	CHAVAGNE	1	1	1	3
	Total La Crèche	12	13	11	36
LA MOTHE SAINT HERAY	CACHEPOILS	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA VILLEDIEU		1		1
	LA MAIRIE		1		1
	MAISON DE RETRAITE		1		1
	PONT L'ABBE	1	1	1	3
	ROUTE DE MELLE	1	1	1	3
	RUE DU MOULIN BLANC	1	1	1	3
	LOTISSEMENT	1	1	1	3
	Total La Mothe Saint Héray	6	9	6	21
LE RETAIL	CIMETIERE PEV	1	1	1	3
	Total Le Retail	1	1	1	3
LES FORGES	CIMETIERE		1		1
	CLUB HOUSE		1		1
	LES TRANCHEES	1	1	1	3
	VILLA SALE	1	1	1	3
	Total Les Forges	2	4	2	8
LES GROSEILLERS	BOURG	1	1	1	3
	Total Les Groseillers	1	1	1	3
MAZIERES EN GATINE	CIMETIERE	1	1	2	4
	LE GOLF DU CHENE		1		1
	LA MENARDIERE	1	1	1	3
	DISCOTHEQUE	1	1	2	4
	CASERNE DE POMPIERS	1	1	1	3
	Total Mazières en Gâtine	4	5	6	15
MENIGOUTE	COLLEGE	1			1
	DECHETTERIE	2	2	3	7
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	Total Ménigoute	3	2	4	9
NANTEUIL	CHAVAGNE	1	1	1	3
	BELLEVUE	1	1	1	3
	CITE DU CHENE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	FAYE	1	1	1	3
	LES SAPINS	1	1	1	3
	EGLISE		1		1
	PALLU		1		1
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	STADE		1		1
	Total Nanteuil	7	10	7	24
PAMPROUX	DECHETTERIE	1	1	2	4
	LOTISSEMENT LA CROIX D'HERVAULT	1	1		2
	LA GUITTIERE		1		1
	LA VILLEDIEU DU PERRON	1	1	1	3
	LES FOSSES	1	1	1	3
	NARBONNEAU	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	ROUTE DES ECOLES	1	1		2
	ROUTE D'AVON	1	1		2
	Total Pamproux	8	9	6	23
POUGNE HERISSON	POUGNE BOURG	1	1	1	3
	HERISSON	1	1	1	3
	Total Pougne Hérisson	2	2	2	6
REFFANNES	BOURG	1	1	1	3
	LES BERNIERES	1	1	1	3
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	1	1	3
	Total Reffannes	3	3	3	9

ROMANS	DECHETTERIE	1	1	2	4
	Total Romans	1	1	2	4
SAIVRES	LA BRIAUDIERE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	ECOLE	1	1	1	3
	PERRE	1	1	1	3
	LUGNE	1	1	1	3
	PAUNAY	1	1	1	3
	Total Saivres	6	6	7	19
SALLES	BOURG	1	1	1	3
	Total Salles	1	1	1	3
SECONDIGNY	CAMPING	1	2	3	6
	DECHETTERIE	2	2	2	6
	ANCIEN DEPOT	2	2	3	7
	COLLEGE	1			1
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	MAISON DE LA POMME		1		1
	SALLES DES FETES		1	1	2
	Total Secondigny	6	8	10	24
SOUDAN	CIMETIERE	1	1	1	3
	ROUTE DE SALLES	1	1	1	3
	ECOLE	1	1	1	3
	Total Soudan	3	3	3	9
SOUTIERS	LA BORDE	1	1	1	3
	LA VEILLERIE	1	1	1	3
	PARKING PARC FLORAL	1	1	1	3
	Total Soutiers	3	3	3	9
SOUVIGNE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	L'HERMITAIN	1	1	1	3
	FONFREROUX	1	1	1	3
	AINSAY	1	1	1	3
	BOIS PINEAU	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	HACIENDA		1		1
	Total Souvigné	6	7	6	19
SAINT AUBIN LE CLOUD	DECHETTERIE	2	2	2	6
	EREA	1	1	1	3
	LES MOTHES	1	1	1	3
	STADE	1	2	2	5
	PLAN D'EAU		1		1
	SALLES DES FETES		1		1
	Total Saint Aubin le Cloud	5	8	6	19
SAINTE EANNE	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	MAIRIE	1	1	1	3
	SMC - CENTRE DE TRI		1		1
	Total Sainte Eanne	2	3	2	7
SAINT GEORGES DE NOISNE	DANZAY	1	1	1	3
	LA BARLIERE	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Georges de Noisné	3	3	3	9
SAINT GERMIER	MAIRIE	1	1	1	3
	Total Saint Germier	1	1	1	3
SAINT LIN	ROUTE DE BEAULIEU	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Lin	2	2	2	6
SAINT MAIXENT L'ECOLE ENSOA	MUSEE SOUS OFFICIER		1	1	2
	FIDELITE	1	1	1	3
	ensoa	1			1
	ENSOA	1	1	1	3
	VAGUEMESTRE	1			1
	Total ENSOA	4	3	3	10

SAINT MAIXENT L'ECOLE	LES CHASSEIGNES	1	1	1	3
	GENERAL FAUCHER	1	1	1	3
	GENERAL SARAIL	1	1	1	3
	LA PLAINE	1	1	1	3
	LE VENTOUX	1	1	1	3
	PLACE DU CENTENAIRE	1	1		2
	ANDRE GIDE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	3	3	3	9
	CAMPING		1	1	2
	E ZOLA		1		1
	RUE HORSHAM	1	1	1	3
	LYCEE	1			1
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	SALLE RABELAIS		1		1
	Total Saint Maixent L'Ecole	12	14	12	38
SAINT MARC LA LANDE	BOURG	1	1	1	3
	Total Saint Marc La Lande	1	1	1	3
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	SAINT CHARTRES	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Martin du Fouilloux	2	2	2	6
SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT	SOIGNON	1	1	1	3
	BOISNE	1	1	1	3
	L HORS POITIER	1	1	1	3
	FIOL	1	1	1	3
	GENTRAY	1	1	1	3
	LE STADE	1	1	1	3
	Total Saint Martin de Saint Maixent	6	6	6	18
SAINTE NEOMAYE	LA CHESNAYE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	ATELIER MUNICIPAL		1		1
	Total Sainte Néomaye	2	3	2	7
SAINT PARDOUX	DECHETTERIE	1	1	1	3
	CHÂTEAU BOURDIN	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	2	2	5
	Total Saint Pardoux	3	4	4	11
VASLES	LA COURSAUDIERE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	2	2	5
	LA GRUZARDIERE	1	1	1	3
	LA PAGERIE	1	1	1	3
	LE PORTEAU		1		1
	LOTISSEMENT FERRIERE	1	1	1	3
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	1	1	3
	MAISON DU MOUTON	1	1	1	3
	PONT DE LA BOIVRE	1	1	1	3
	GRAND VILLAGE	1	1	1	3
	Total Vasles	9	11	10	30
VAUSSEROUX	BOURG	1	1	1	3
	Total Vausseroux	1	1	1	3
VAUTEBIS	BOURG	1	1	1	3
	Total Vautebis	1	1	1	3
VERNOUX EN GÂTINE	EGLISE		1	1	2
	DECHETTERIE	1	2	2	5
	LA FAZILLERE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Vernoux en Gâtine	2	5	4	11
VERRUYES	DECHETTERIE	1	2	2	5
	BOURG	1	1	1	3
	CAMPING		1	1	2
	Total Verruyes	2	4	4	10
VOUHE	CIMETIERE	1	1	1	3
	EGLISE	1	1	1	3
	GRATTELOUP	1	1	1	3
	Total Vouhé	3	3	3	9
Total		169	197	186	552

Localisation des 10 déchetteries



Retrouvez la localisation via Google Maps sur le site www.smc79.fr

Liste des conteneurs à textiles de La Croix Rouge mis en place sur le territoire du SMC

Commune	Adresse	Pt de collecte	conteneurs
AZAY SUR THOUET	Près du cimetière	1	1
CHERVEUX	Place bourg près de la Mairie	1	1
EXIREUIL	Rue de Chausseroy	1	1
	Cimetière	1	1
LA CRECHE	Place de l'Eglise	1	1
	Chavagné près de l'église	1	1
	Déchetterie "Les Groies Perron"	1	2
LA MOTHE ST HERAY	Rue de la Petite Gare, aux bornes d'apport	1	1
	Déchetterie "La Coteau"	1	1
MAZIERES EN GATINE	Cimetière	1	1
MENIGOUTE	château d'eau	1	1
NANTEUIL	Maison du Temps Libre	1	1
PAMPROUX	Déchetterie, "Bel Air"	1	1
REFFANNES	Place bourg, route de Vausseroux	1	1
SAIVRES	Parking de l'école	1	1
SECONDIGNY	Station service Super U	1	1
ST AUBIN LE CLOUD	Place bourg près de l'église	1	1
ST MAIXENT L'ECOLE	Déchetterie "Les Courrolles"	1	3
	Rue du Général Sarail	1	1
	OPAC	1	1
	Secours catholique, Av Wilson	1	vrac
ST PARDOUX	Parking foyer rural	1	1
	Déchetterie "La Croix des Vignes"	1	1
STE EANNE	Parking mairie	1	1
STE NEOMAYE	Place communale	1	1
VASLES	Place église	1	1
VERNOUX	Place	1	1
VERRUYES	Déchetterie "Marcilly"	1	vrac
	Parking du Cheval Blanc	1	1
Total		29	30

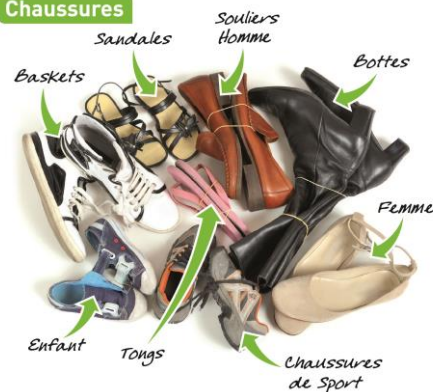
Grands Vêtements



Petits Vêtements



Chaussures



TARIFS DES PRESTATIONS : ANNÉE 2014

Budget déchets	Euro HT	
ENLÈVEMENT DE CAISSONS		
Forfait enlèvement rayon 25 Km	78,00	si >25 Km => 1,80 €/HT/km supplémentaire
Sur site Ciel de Sèvre	28,00	
Forfait livraison avec bennage simple (sans dépose de caisson) rayon 25 km et minimum 15m3 de marchandise	41,00	
LOCATION D'UN CAISSON		
Annuelle	852,00	
Mensuelle	95,00	
Hebdomadaire	32,00	
Caissons spéciaux location annuelle	1 400,00	
LOCATION D'UN COMPACTEUR		
Annuelle	3 000,00	
Mensuelle	324,00	
Hebdomadaire	100,00	
LOCATION NACELLE		
Option 1 : sans chauffeur à l'heure	22,00	
Option 2 : avec chauffeur à l'heure	57,00	
Option 3 : sans chauffeur par journée	110,00	
Option 4 : avec chauffeur par journée	260,00	
LOCATION BENNE ORDURES MÉNAGÈRES		
Benne collecte OM sans chauffeur à l'heure	60,00	
TRANSPORTS		
Fonction collecte BAV 1 chauffeur 1 PL semi grue à l'heure	75,00	2,20 € / km
Fonction collecte déchets par grue 1 chauffeur 1 PL équipé grue à l'heure	75,00	1,75 € / km
Fonction location semi remorque par jour	95,00	
Intervention autre à l'heure	25,00	
Intervention mécanique à l'heure	40,00	
Fonction balayage (hors transfert machine et traitement déchets, 1 chauffeur) à l'heure	50,00	
Engin de manutention par jour (8 heures de fonctionnement maximum sans chauffeur)	200,00	25 €/heure
TRAITEMENT DE BOIS		
Traitement du bois classe A la tonne	15,00	
Traitement du bois classe B ou mélange la tonne	30,00	
PNEUS		
Traitement pneu la tonne	210,00	
Traitement pneu l'unité	2,00	
VENTE DE BROYAT		
Bois classe A broyé le m3	6,00	Facturation minimale de 5 €
Bois classe A broyé la tonne	24,00	
Bois feuillus/résineux broyé le m3	10,00	
Bois feuillus/résineux broyé la tonne	40,00	
Location broyeur déchets verts (hors transport et assurance) à l'heure	8,00	
GRAVATS		
Apports direct en centre d'enfouissement le m ³	10,00	
Apports direct en centre d'enfouissement la tonne	8,00	
DASRI (convention CDPS)		
Tarifs identiques annexe convention CDPS		

TARIFS DES PRESTATIONS : ANNÉE 2014

DÉCHETTERIES		
Redevances professionnels et particuliers hors territoire ou collectivités comprenant collecte, transport et traitement		
Déchets non valorisés (tout venant) le m ³	24,00	
Déchets verts le m ³	6,00	
Déchets valorisables (cartons, ferrailles, plastiques durs) le m ³	Gratuit	
Déchets de bois traité (Cat B) le m ³	6,00	
Déchets de bois naturel (Cat A) le m ³	3,00	
Déchets électriques (DEEE) l'unité	Gratuit	
Déchets inertes en déchetterie (gravats) le m ³	15,00	
Renouvellement de carte suite perte ou vol	5,00	
Tarif par carte au delà de trois (3) par professionnel	2,00	
Passages supplémentaires		
25 passages (dans la limite d'une fois par an, valable jusqu'au 31/12 de l'année en cours)	-	
DÉCHETS TOXIQUES TOUS PROFESSIONNELS		
Tout les déchets de cette catégorie (hors filtre) le litre	3,80	
Filtres (huile, gazoil) tous véhicules à l'unité	0,25	
Comprenant traitement et transport vers usine agréée après reconditionnement		
REDEVANCE POUR DÉCHETS NON MÉNAGERS (PROFESSIONNELS - ADMINISTRATIONS - COLLECTIVITÉS)		
PP1 : Forfait Petit Producteur en C1- par an	57,00	
PP2 : Forfait Petit Producteur en C2- par an	80,00	
B1 : Conteneur 240 L C1 - par an	188,00	
B2 : Conteneur 340 L C1 / an	196,00	
B3 : Conteneur 660 L C1 / an	338,00	
B4 : Conteneur 240 L C2 / an	227,00	
B5 : Conteneur 340 L C2 / an	320,00	
B6 : Conteneur 660 L C2 / an	588,00	
BR1 : Conteneur recyclables (cartons) 660 L C1 / an	150,00	
BR2 : Recyclables (cartons) sans bac C1 / an	150,00	
BR3 : Conteneur recyclables (cartons) 660 L collecte mensuelle / an	90,00	
Bacs disponibles sur certaines tournées		
B7 : Conteneur 1000 L C1 / an	550,00	
B8 : Conteneur 2400 L C1 / an	1 318,00	
B9 : Conteneur 3200 L C1 / an	1 754,00	
B10 : Conteneur 1000 L C2 / an	894,00	
B11 : Conteneur 2400 L C2 / an	2 144,00	
B12 : Conteneur 3200 L C2 / an	2 856,00	
Tarifs manifestations et divers		
Mise à disposition par bac	10,00	
Forfait par collecte traitement au litre	0,037	
Forfait nettoyage par bac (applicable seulement si bac sale)	5,00	
Tarif deuxième composteur	30,00	
CENTRE DE TRI		
	Part service	Part administration
Ventilation du coût à la tonne	98,00%	2,00%
Un flux: Papiers-Journaux-Magazines/ la tonne entrante	42,65	€ NET
Un flux : Emballages seuls/la tonne entrante	251,18	5,00
Mise en balles cartons/la tonne	24,65	
Pesée double les 80 premières pesées par mois	4,18	
Pesée double au delà par mois	3,00	
Perte d'un badge pont bascule	15,00	

HAUT VAL-DE-SEVRE ET SUD-GATINE



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE